



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

A R R E T E n° 2023 / 262-A

MISE EN INDISPONIBILITE DU PLATEAU D'EVOLUTION SPORTIVE EXTERIEURE DE L'OREE DU BOIS

LE MAIRE,

VU L'article L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT Qu'en raison de l'organisation du tournoi « Combs Champs » organisé par l'association de football Combs Champs, il y a lieu de réglementer les conditions d'utilisation du plateau d'évolution sportive extérieure de l'Orée du Bois.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'accès au plateau d'évolution sportive plein air de l'Orée du Bois est réservé au tournoi « Combs Champs » de 18H30 à 21h30 les :

- Samedi 10 juin 2023,
- Mardi 13 juin 2023,
- Mercredi 14 juin 2023,
- Jeudi 15 juin 2023,
- Vendredi 16 juin 2023,
- Samedi 17 juin 2023,
- Mardi 20 juin 2023,
- Mercredi 21 juin 2023,
- Jeudi 22 juin 2023,
- Vendredi 23 juin 2023,
- Samedi 24 juin 2023,
- Mardi 27 juin 2023,
- Mercredi 28 juin 2023,
- Jeudi 29 juin 2023,
- Vendredi 30 juin 2023,
- Samedi 1^{er} juillet 2023,
- Mardi 4 juillet 2023,
- Jeudi 6 juillet 2023,
- Samedi 8 juillet 2023,
- Dimanche 9 juillet 2023,

Et de 14h30 à 21h30 les :

- Dimanche 11 juin 2023,
- Dimanche 18 juin 2023,
- Dimanche 25 juin 2023,
- Dimanche 2 juillet 2023,
- Dimanche 16 juillet 2023.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché aux abords du plateau d'évolution sportive extérieure de l'Orée du Bois et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commissaire central de la Circonscription d'Agglomération de Melun Val de Seine
 - Monsieur Le Chef de service de Police Municipale
- sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le

05 juin 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY

